



Les signataires de la Charte respectent les **5** engagements suivants :

1 Réhabilitation d'un jardin et préservation de sa biodiversité

- **Parrainer ou aménager un jardin** offrant une diversité de plantes et de thèmes, reconstituer des écosystèmes ou conserver des milieux naturels
- **Dresser un inventaire** des espèces animales et végétales déjà présentes ou qui réapparaissent
- **Préserver** en particulier les plantes rares et menacées
- **Suivre l'état de la biodiversité** et son évolution par le relevé d'espèces indicatrices
- **Recenser** les plantes pouvant faire l'objet d'études spécifiques, notamment dans les domaines de la beauté, de la santé et du bien-être

2 Valorisation des plantes-ressources locales

- **Mettre en valeur le patrimoine naturel de la région** et ses traditions culturelles
- **Présenter des plantes-ressources** utilisées par l'Homme dont celles de la beauté et de la santé
- **Mobiliser** les décideurs et les acteurs concernés par les ressources végétales
- **Favoriser une activité économique locale** pour l'utilisation de ces plantes
- **Adopter une démarche éthique et équitable** envers les communautés humaines

3 Gestion écologique et durable du jardin

- **Adopter des pratiques culturelles respectueuses** de l'environnement
- Appliquer des mesures visant à réduire les **consommations d'eau et d'énergie**
- Valoriser les **déchets verts** et utiliser des **engrais verts**
- **Maîtriser les sources de pollution** par recours à des méthodes alternatives et veiller à ne pas introduire d'espèces invasives
- **Aménager des lieux de vie diversifiés** pour favoriser l'installation des espèces animales

4 Partage des compétences et des expériences

- Mettre à profit la **diversité des cultures de chaque pays**
- **Valoriser** les savoir-faire, **partager** les connaissances et mettre en commun les données scientifiques
- **Organiser des éco-rencontres** ou des séminaires à l'échelle nationale et internationale
- **Faire participer** des experts scientifiques, naturalistes, botanistes, agronomes, etc.
- **Echanger** sur les expériences ou les techniques innovantes de préservation de la biodiversité

5 Sensibilisation citoyenne et diffusion des connaissances

- **Accueillir tous les publics** et disposer d'outils d'information, de formation ou d'éducation
- **Initier des actions** en faveur des jeunes, des plus défavorisés et des handicapés
- **Organiser des activités** ou des événements au sein des jardins et tisser un lien social
- **Transmettre le goût du beau et de la connaissance** pour donner l'envie aux citoyens de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité
- **Forger une bio-conscience** et inciter chacun à des actions éco-responsables